Ayques Ouvèze
EN PROVENCE
Communauté de communes
CAMARET-SUR-AYGUES
LAGARDE-PARÉOL
PIOLENC
SAINTE-CÉCILE-LES-VIGNES
SÉRIGNAN-DU-COMTAT
TRAVAILLAN
UCHAUX
VIOLÈS

Camaret-sur-Aigues, le 28 novembre 2019

Lettre d'information

Travaux extension réseau d'assainissement
Route de Lagarde et chemin des Syrahs à Sainte-Cécile-les-Vignes

Madame, Monsieur,

Depuis 2009, la communauté de communes est en charge de l'assainissement collectif et doit, à ce titre, réaliser en étroite concertation avec les communes, des travaux de création, d'extension, de réhabilitation des ouvrages d'assainissement (réseau, station d'épuration).

Elle va réaliser dans les tout prochains jours l'extension du réseau public de collecte des eaux usées de la route de Lagarde et du chemin des Syrahs en coordination avec le Conseil départemental de Vaucluse qui va reprendre la voirie.

Ces travaux vont démarrer le 4 décembre pour une durée de 5 mois et seront réalisés par l'entreprise TPR / RAMPA TP pour un montant global de **335 000 € TTC**, financés par la communauté de communes sur ses fonds propres.

Vous voudrez bien, le moment venu, **vous rapprocher du chef de chantier afin de définir avec lui l'implantation de la boîte de branchement de votre habitation** au réseau d'assainissement.

Dès que vous serez raccordé à ce réseau, vous devrez vous acquitter :

- de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC), dont le montant a été fixé à 7,50 € / m² de surface de plancher en vertu de la délibération n°2014-017 approuvée par le conseil communautaire du 5 mars 2014. Cette redevance a été instaurée sur le fondement de l'article L 1331-7 du Code de la santé publique, pour tenir compte de l'économie réalisée par les usagers raccordés au réseau, en leur évitant ainsi les frais de mise en conformité de leur installation d'assainissement individuel ;
- de la participation aux frais de branchement dont le montant forfaitaire est fixé à 2 000 €, conformément à la délibération n°2018-107 du 29 novembre 2018, étant donné que nos services mettront en place la boîte de branchement de votre construction au réseau public de collecte des eaux usées

Compte tenu de l'étroitesse de la voie, les travaux seront réalisés en route barrée.

Nous vous prions de nous excuser par avance pour la gêne que ces travaux vont occasionner, aussi bien pour les riverains que pour les utilisateurs des voies communales.

Restant à votre disposition,

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

Max IVAN

ZAE Joncquier et Morelles – 252, rue Gay Lussac 84850 CAMARET-SUR-AIGUES
Tél. 04 90 29 46 10 – Fax 04 90 29 46 11
www.ccayguesouveze.com – E-mail : accueil@ccayguesouveze.com